

### Le Mot du Directeur Général de l'ACM

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action visant à renforcer le dispositif de lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent (LT/RBA) dans le secteur de la microfinance, et en collaboration avec la Fondation Hanns Seidel (FHS), la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) et la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT), l'Autorité de Contrôle de la Microfinance, a organisé le 30 avril 2025, un atelier de sensibilisation au profit des institutions de microfinance, sur les mesures de diligence nécessaires en matière de lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent (LT/RBA).

Cet évènement a vu la participation de plus d'une soixantaine de hauts cadres exerçant des fonctions en relation avec le thème de l'atelier, et relevant des institutions de microfinance, du Ministère des Finances, de la CNLCT, du Haut Comité de Contrôle Administratif et Financier, de la Banque Centrale de Tunisie, du Comité Général des Assurances, du Conseil du Marché Financier, de la Banque Tunisienne de Solidarité, de la GIZ, d'ADA, etc. L'animation de cet atelier a été assurée par le Directeur Général de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM), la Présidente de la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT) et un responsable de la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF). Du côté des IMF, l'ACM a cherché sciemment à impliquer tous les Directeurs Généraux, les Présidents des Comités Permanents d'Audit Interne (CPAI), les Présidents des Comités des Risques (CR) et les responsables de la conformité, afin de garantir la bonne compréhension de tous les enjeux de la thématique par tous ces responsables clés ; et surtout une meilleure prise de conscience par ces derniers, quant à la nécessité impérieuse d'appliquer toutes les recommandations idoines en matière de lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent. Le débat avec l'auditoire a été fort intéressant et marqué de surcroît, par un échange franc et fructueux à travers l'expression d'opinions libres, des questions et des réponses précises fournies par les trois animateurs. L'atelier a été clôturé par le Directeur général qui n'a pas manqué d'insister en guise de rappel, sur les points cruciaux que les représentants des IMF se doivent de retenir, pour pallier les insuffisances détectées, et atténuer tous les risques de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent dans le secteur de la microfinance.

### Secteur de la microfinance en Tunisie

Conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 05-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014

#### 7 IMF SA sous forme de Société Anonyme

ENDA Tamweel | TAYSIR  
Microfinance | Microcred SA |  
ADVANS Tunisie | CFE-DAAM |  
ZITOUNA Tamkeen | EL AMEL de  
Microfinance

232  
Agences

#### 1 IMF sous forme associative

ASAD Tamweel

06  
Agences

#### 289 Associations de microcrédits (AMC)

Loi N° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations

101 AMC y compris ASAD Tamweel, ont bénéficié au cours du premier trimestre de l'année 2025, d'un financement de la BTS. Néanmoins, hormis ASAD Tamweel, toutes les autres AMC, sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

### Données du secteur :

**Au 31/03/2025 : 804 846 clients actifs pour un portefeuille de 2596 millions TND.**

**Durant le premier trimestre 2025 : 99% du volume des microfinancements ont été accordés par les IMF SA contre seulement 1 % par les AMC.**

Au 31/03/2025, le nombre des clients actifs des IMF (SA et AMC) et leurs encours se sont établis respectivement à **804846** clients et **2596** millions TND contre **769526** clients et **2255** millions TND une année auparavant, enregistrant deux taux de croissance annuels respectifs de **4.6 %** et **15.2%**.

Le montant de l'encours moyen par client actif a enregistré une augmentation de **10.1%** durant la même période en passant de **2 930 TND** à **3 226 TND**.

L'encours des microfinancements accordés par les IMF SA s'est accru de **18.9 %** contre une diminution de **10.4%** pour les AMC et représente au 31/03/2025, **90%** de l'encours total du secteur de la microfinance contre **87.2%** une année auparavant.

Les microfinancements accordés par les IMF (SA et AMC) ont enregistré au premier trimestre de l'année 2025, une hausse de **10.4%** par rapport au premier trimestre de l'année 2024, en passant de **511714** millions TND à **564 892** millions TND.

Le montant du microfinancement moyen s'est accru de **7%** en passant de **4646 TND** à **4974 TND** entre 31/03/2024 et 31/03/2025. Les montants moyens des microcrédits alloués aux activités génératrices de revenu et à l'amélioration des conditions de vie se sont établis respectivement à **5622 TND** et **2339 TND** au 31/03/2025.

### Population active du secteur de la microfinance

Secteur de la microfinance	31/12/2023		31/03/2024		31/12/2024		31/03/2025	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Clients actifs des IMF-SA	548 860	71,4%	554 437	72,0%	595 268	74,3%	602 475	74,9%
Clients actifs des AMC	270 681	35,2%	264 437	34,4%	255 808	31,9%	251 305	31,2%
Clients croisés IMF(SA-AMC)	-50 391	-6,6%	-49 348	-6,4%	-49 672	-6,2%	-48 934	-6,1%
<b>Nombre total clients actifs</b>	<b>769 150</b>	<b>100%</b>	<b>769 526</b>	<b>100%</b>	<b>801 404</b>	<b>100%</b>	<b>804 846</b>	<b>100%</b>
Encours des IMF-SA	1 910 617	86,4%	1 966 334	87,2%	2 295 178	89,6%	2 337 846	90,0%
Encours des AMC	300 695	13,6%	288 278	12,8%	267 367	10,4%	258 370	10,0%
<b>Total encours (Milliers TND)</b>	<b>2 211 312</b>	<b>100%</b>	<b>2 254 612</b>	<b>100%</b>	<b>2 562 545</b>	<b>100%</b>	<b>2 596 216</b>	<b>100%</b>
Encours moyen / client (TND)	2 875		2 930		3 198		3 226	

(1) Le nombre des clients actifs des AMC inclut les personnes ayant obtenu des microcrédits avant janvier 2018 et qui sont encore titulaires d'un encours impayé.

### Décassements du secteur par catégorie d'IMF

Secteur de la microfinance	2023		(Jan-Mars) 2024		2024		(Jan-Mars) 2025	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
IMF SA / Décassements en milliers TND	2 007 528	95,2%	511 714	100,0%	2 301 114	98,0%	559 408	99,0%
IMF AMC / Décassements en milliers TND	100 210	4,8%	0	0,0%	47 045	2,0%	5 484	1,0%
<b>Total des décaissements en milliers TND</b>	<b>2 107 738</b>	<b>100%</b>	<b>511 714</b>	<b>100%</b>	<b>2 348 159</b>	<b>100%</b>	<b>564 892</b>	<b>100%</b>
IMF SA / Décassements en nombre	486 091	92,1%	110 142	100,0%	508 014	96,4%	111 316	98,0%
IMF AMC / Décassements en nombre	41 411	7,9%	0	0,0%	19 222	3,6%	2 267	2,0%
<b>Décaissements en nombre du secteur</b>	<b>527 502</b>	<b>100%</b>	<b>110 142</b>	<b>100%</b>	<b>527 236</b>	<b>100%</b>	<b>113 583</b>	<b>100%</b>
IMF SA / Microcrédit moyen en TND	4130		4646		4530		5026	
IMF AMC / Microcrédit moyen en TND	2420		0		2448		2420	
<b>Décaissements Moyen en nombre du secteur</b>	<b>3 996</b>		<b>4 646</b>		<b>4 454</b>		<b>4 974</b>	

## Évolution de la qualité du portefeuille à risque des IMF SA

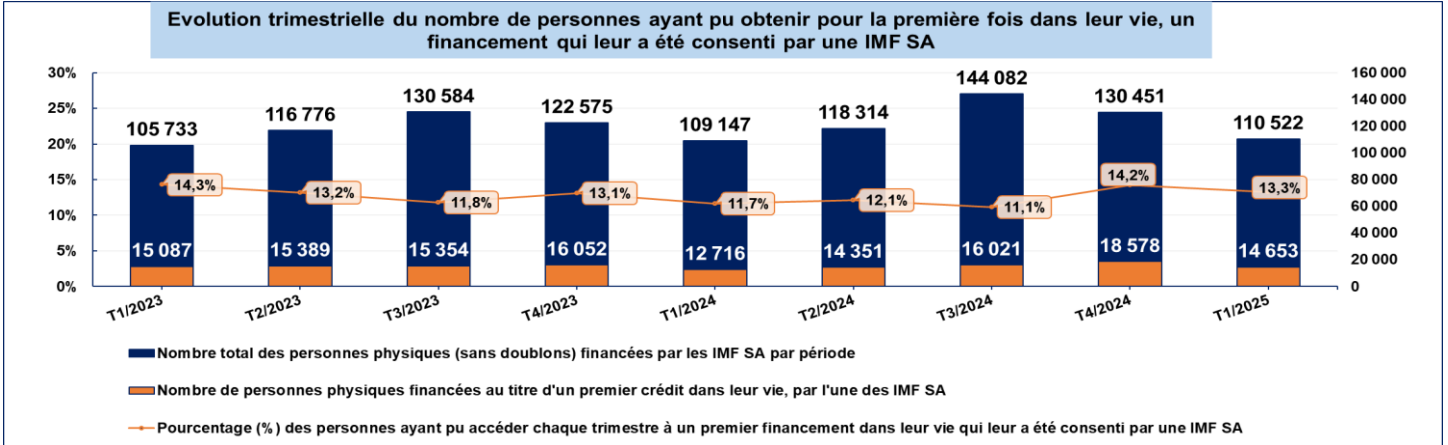
Le PAR 30 des IMF SA s'est établi à **3.50%** au 31/03/2025 contre **2.84%** une année auparavant.

Le PAR 30 avec intégration des créances radiées des IMF SA s'est établi à **3.79%** au 31/03/2025 contre **3.14%** une année auparavant.

## IMF SA & Inclusion financière

**14653 personnes se sont vu bénéficier au cours du premier trimestre de l'année 2025, et pour la première fois dans leur vie, d'un microfinancement qui leur a été accordé par une IMF SA.**

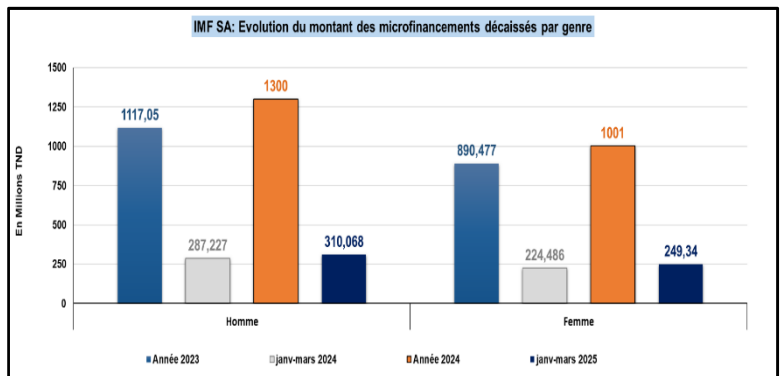
Le nombre des personnes ayant pu obtenir pour la première fois dans leur vie un financement qui leur a été consenti par une IMF SA, s'est élevé au cours du premier trimestre 2025 à **14 653** contre **12 716** et **15 087** respectivement au cours du même trimestre des années 2024 et 2023.



## IMF SA : Évolution des Microfinancements par Genre

Durant le premier trimestre de l'année 2025, les hommes et les femmes ont bénéficié auprès des IMF SA, respectivement de **310 millions TND** et **249 millions TND** soit **55%** et **45%** de la valeur totale des microfinancements accordés. En termes de nombre de microfinancements accordés par les IMF SA, les femmes ont profité de **59 916 microcrédits** contre **51 400 microcrédits** pour les hommes.

Au cours du premier trimestre de l'année 2025, le microfinancement moyen d'une femme s'est établi à **4161TND** ce qui représente **69 %** du microfinancement moyen d'un homme, dont la valeur s'est élevée durant la même période à **6032 TND**.



## ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DE LA POPULATION MICROFINANCE

**Au 31-03-2025, environ 29,5% des clients du secteur de la microfinance soient 237 134 individus sont actifs auprès de plus d'une institution (IMF SA- AMC- Banques ou sociétés de leasing).**

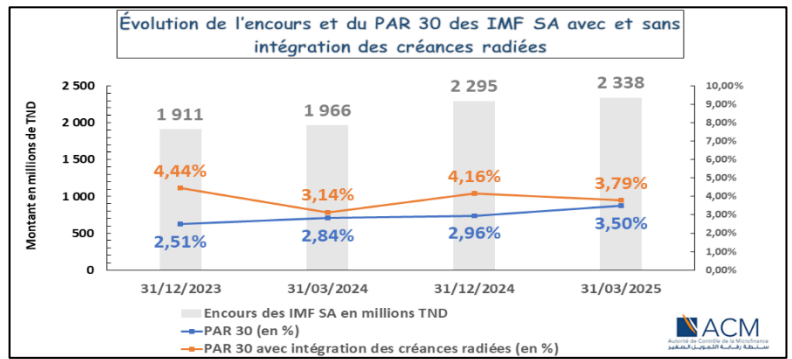
Le nombre des clients croisés [(IMFSA- AMC) – Banques et/ou Sociétés de leasing] s'est établi au 31-03-2025 à **179 488** clients représentant **22,3%** de la population active de la microfinance. Leur encours chez les banques et les sociétés de leasing s'est élevé à cette même date à **3 384** millions TND, contre **2 991** millions TND au 31-03-2024, enregistrant ainsi une augmentation de **13,14%**.

Le nombre des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou sociétés de leasing) s'est établi au 31-03-2025 à **147 398** clients contre **133 088** une année auparavant. L'encours de cette population s'est élevé au 31-03-2025 à environ **2922** millions TND et à **746** millions TND respectivement auprès des banques et des IMF SA.

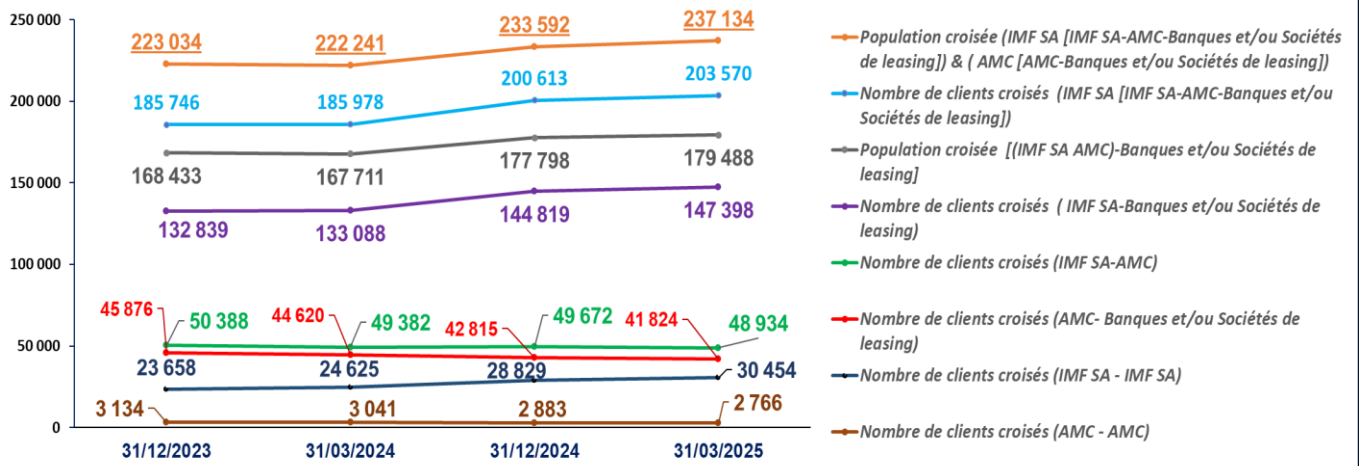
L'analyse des données des AMC arrêtées par la BTS au 31-03-2025 et déclarées à la centrale des risques de la microfinance (CRM), a permis de faire ressortir les constats suivants :

- **48 934** clients représentant **19,5 %** des clients des AMC sont en même temps des clients des IMF SA. L'encours de ces clients auprès des IMF SA, s'est élevé à environ **210** millions TND.
- **41 824** clients représentant **16,6 %** du total des clients des AMC, sont en même temps des clients des banques et/ou Sociétés de leasing. L'encours de ces clients auprès de ces dernières (banques et sociétés de leasing), s'est élevé à environ **602** millions TND.
- **2 766** clients représentant **1,1 %** des clients des AMC sont des clients croisés (AMC-AMC). En une année, le nombre de ces clients a accusé une baisse de **9%**.

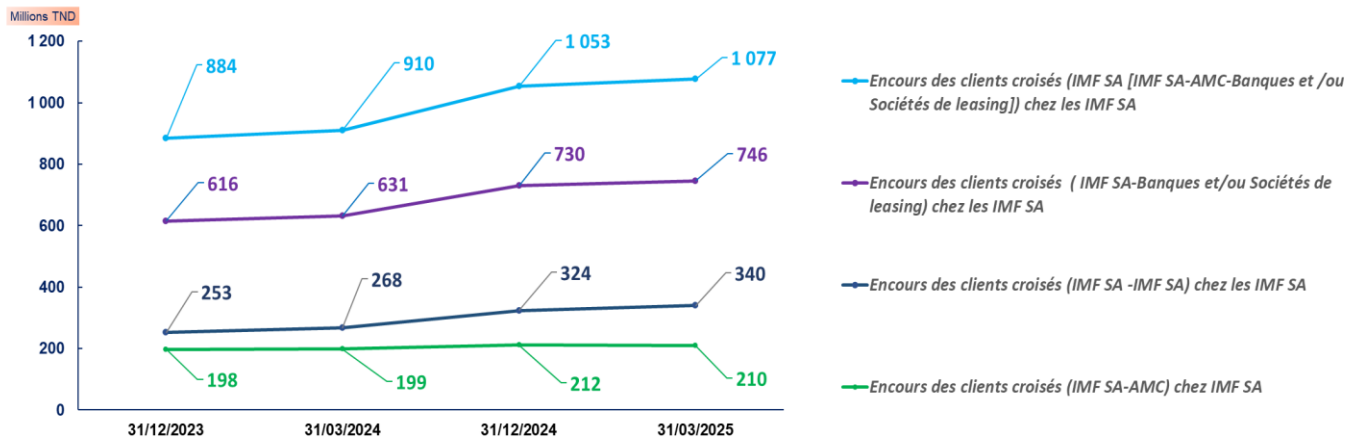
Le nombre des clients croisés (IMF SA-IMF SA) est passé de **24 625 clients** au 31-03-2024, à **30 454** clients au terme du premier trimestre de l'année 2025. Cette population représente au 31-03-2025, **5 %** de l'ensemble des clients actifs des IMF SA et détient un encours de **340** millions TND soit **14,6%** de celui de l'ensemble des IMF SA.



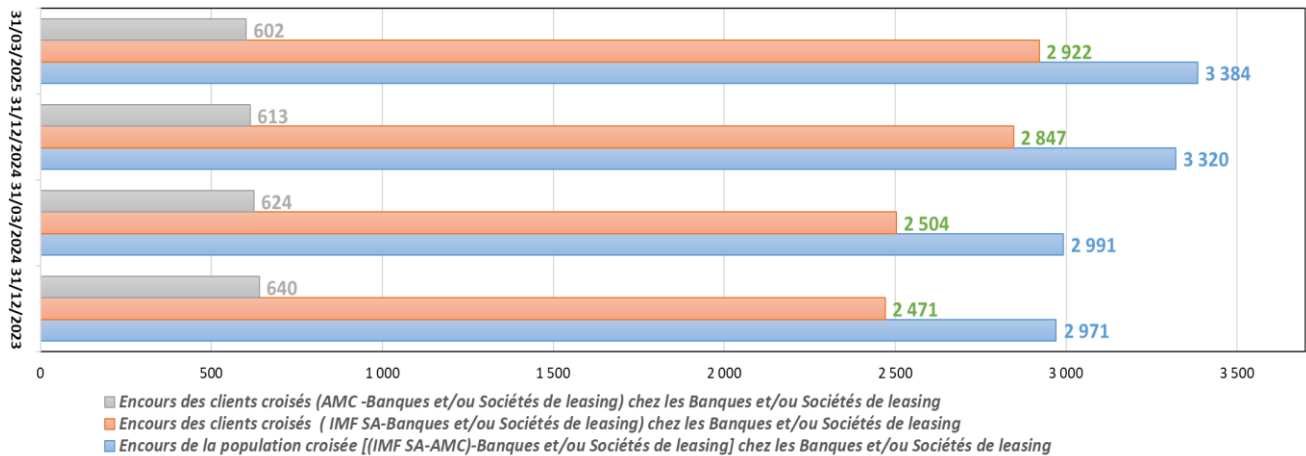
### Évolution du nombre des clients croisés de la population active microfinance



### Evolution de l'encours des clients croisés auprès des IMF SA



### Encours des clients croisés chez les banques et/ou les sociétés de leasing (en millions TND)



## Endettement croisé : Une évolution globalement maîtrisée mais une vigilance est requise

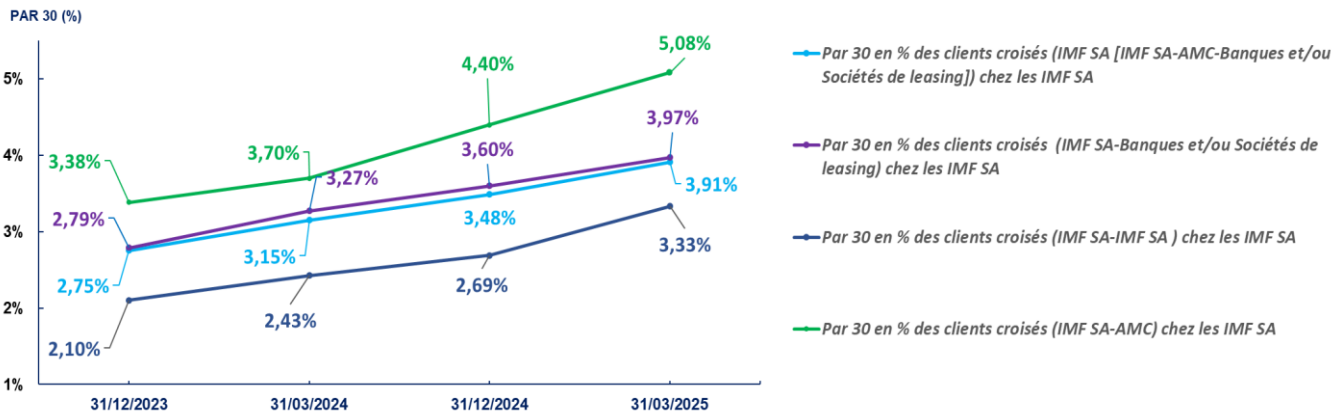
Au 31-03-2025, les PAR 30 des clients croisés (IMF SA-Banques et/ou Sociétés de leasing), (IMF SA -IMF SA) et (IMF SA- AMC) se sont établis respectivement chez les IMF SA à **3,97%**, **3,33%** et **5,08%**.

L'encours sain chez les banques et les sociétés de leasing des clients croisés (IMF SA- AMC) -Banques et/ou sociétés de leasing, est passé de **2327** millions TND au 31-03-2024 à **2661** millions TND au 31-03-2025. Toutefois, l'encours sain de ces clients croisés a représenté **78,6 %** de leur encours total chez ces institutions contre **77,8 %** une année auparavant.

Le nombre des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) ayant un retard de paiement de plus de 30 jours chez les IMF SA à la fin du premier trimestre 2025 a enregistré une augmentation de **6,8%** en s'établissant à **6 448** clients contre **6 037** une année auparavant, représentant **4,4%** de la population des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) au 31-03-2025.

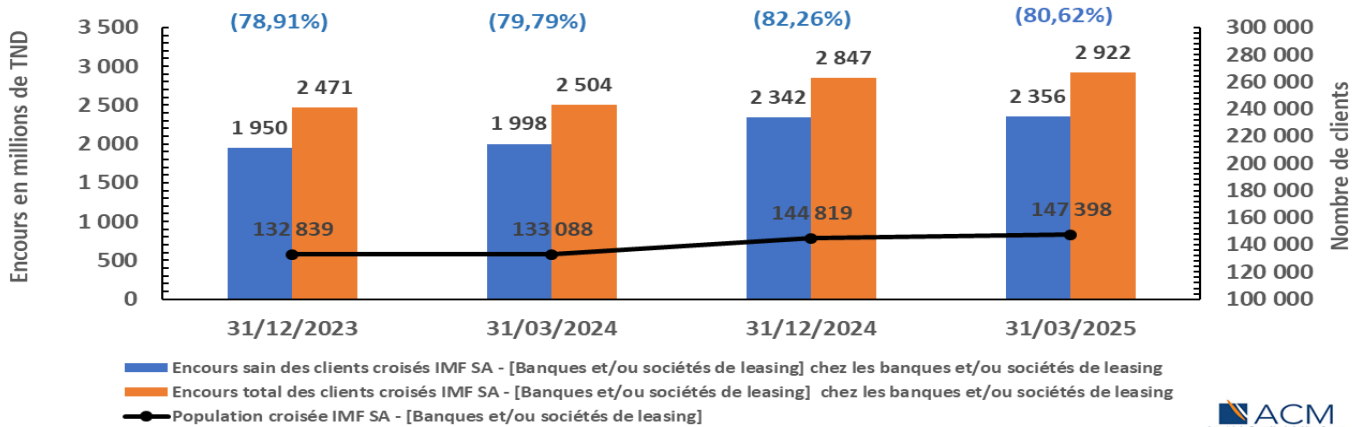
Les PAR 30 en valeur et en pourcentage des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) sont passés respectivement de 26 MD et **3,3 %** au 31 mars 2024 à 29,6 MD et **3,8 %** au terme du premier trimestre de l'année 2025.

### Evolution du PAR 30 en (%) des clients croisés des IMF SA



L'encours sain chez les banques et les sociétés de leasing des clients croisés (IMF SA -Banques et/ou sociétés de leasing), est passé de **1 998** millions TND au 31-03-2024 à **2 356** millions TND au 31-03-2025. Cet encours sain a représenté au terme du premier trimestre 2025, environ **80,6%** de l'encours total de ces clients croisés chez les banques et les sociétés de leasing, contre **79,8** % à la fin du même trimestre de l'année écoulée.

### Evolution du nombre des clients croisés IMF SA - [Banques et/ou les sociétés de leasing] et de leur encours sain auprès des banques



L'encours sain des clients croisés (AMC -Banques et/ou sociétés de leasing) auprès des banques et des sociétés de leasing, s'est établi à la fin du premier trimestre de l'année en cours à **405** millions TND, contre **426** millions TND une année auparavant, accaparant ainsi, une part de **67%** de leur encours total, soit un taux nettement moins élevé que celui de l'encours sain des clients croisés (IMF SA -Banques et/ou sociétés de leasing) qui s'est élevé au terme du même trimestre à **80,6%**.

### Evolution du nombre des clients croisés AMC - [Banques et/ou les sociétés de leasing] et de leur encours sain auprès des banques

